

Mairie de SOUYEAUX



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 05 septembre 2024 à 20H30 à SOUYEAUX

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq septembre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Lacoste Pierre, Maire.

Date de convocation : 29 août 2024

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 9

Présents : LACOSTE Pierre, LAPEYRE Laurent, ADER Patrick, GUILHAUME Régis, DUCASSE Jérôme, DUPUY Jean-François, BONNET Marielle, LESTRADE Nicolas, LOPEZ Nathalie,

Excusés : LAMON Monique, GUINLE Marie-Laure.

Secrétaire séance : ADER Patrick.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 juin 2024.
2. Compte rendu des diverses réunions et commissions.
3. Délibération achat d'un radar pédagogique.
4. Délibération travaux sylvicoles.
5. Délibération subvention au profit de la coopérative scolaire de l'école de SOUYEAUX
6. Questions diverses.

Délibérations du Conseil Municipal du 05/09/2024

Objet : Délibération achat d'un radar pédagogique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le radar pédagogique « route des Pyrénées » qui est défectueux et non réparable.

Deux devis sont présentés :

- TRAFIC d'un montant de 1 500,00 € H.T
- SAS JC ARP SIGNAL d'un montant de 1 985,00 € H.T.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- **d'accepter le devis de TRAFIC pour le montant de 1 500,00 € H.T ;**
- **donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir cet achat et effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.**

Objet : Délibération travaux sylvicoles

Vu la proposition de programme d'actions de 2024 de l'ONF, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- informe l'Office National des Forêts que, au vue du programme remis, les travaux entrepris dans sa forêt d'un montant total de 1 390,24 € HT seront :

- **dégagement mécanique : broyage en plein au-dessus des semis en régénération naturelle**
- **localisation 8.b**

Essence objectif : développement de chênes pédonculés

Délai de réalisation : automne 2024

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subventions auprès du conseil départemental FAR et d'accomplir les formalités nécessaires.

Objet : Délibération subvention au profit de la coopérative scolaire de l'école de SOUYEAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention au profit de la coopérative de l'école de SOUYEAUX afin de participer à l'achat de livres scolaires dans le cadre du projet pédagogique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la somme de 100 € à la coopérative scolaire de l'école de SOUYEAUX.

Objet : Décision Modificative N°1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une modification des crédits ouverts aux articles du budget de l'exercice 2024 et propose de voter les crédits suivants :

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Article	libellé	Montant	Article	libellé	Montant €
2111 - 0	Terrains nus	-50 000 €			
1641 - 0	Emprunt	50 000 €			
Total		0 €			

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

La séance est levée à 22h

Le Secrétaire



Le Maire



